

COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS (BRUGEL-AVIS-20160902-224)

Relatif au rapport du gestionnaire de réseau sur l'exécution des missions de service public en matière d'électricité et de gaz pour l'année 2015

Pour les parties « éclairage public » et « sécurité des installations gaz »

Donné sur base de l'article 25 de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et de l'article 19 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale.

2 septembre 2016

Table des matières

1	Contexte.....	3
2	Eclairage public en voirie communale.....	3
2.1	Suivi budgétaire et cohérence avec la proposition tarifaire 2015-2019	3
2.2	Activité de construction.....	5
2.2.1	Construction des installations.....	5
2.2.2	Amélioration de la performance énergétique des luminaires.....	6
2.2.3	Essais sur site et étude URE	8
2.3	Consommation de l'électricité	9
2.4	Entretien systématique	10
2.5	Dépannages et dégâts aux installations.....	10
3	Sécurité des installations intérieures gaz.....	12
4	Conclusion.....	13

Liste des illustrations

Figure 1:	Evolution du nombre de luminaires.....	5
Figure 2:	Evolution de la puissance moyenne par luminaire	6
Figure 3:	Evolution de la consommation en électricité des luminaires	9

Liste des tableaux

Tableau 1:	Récapitulatif éclairage public.....	4
Tableau 2:	Evolution des technologies de lampes dans le parc de luminaires	7
Tableau 3 :	Evolution du nombre de panes de luminaires	11
Tableau 4:	Délais et taux de dépannage.....	11

I Contexte

Conformément à l'ordonnance du 20 juillet 2011 (ci-après « ordonnance électricité »), SIBELGA a établi un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public réalisées pour l'année 2015. Ces missions découlent du programme des missions de service approuvé, après avis de BRUGEL (BRUGEL-AVIS-20141205-201), par le Gouvernement.

En effet, l'article 25 §1^{er} de l'ordonnance électricité stipule : « *avant le 31 mars de chaque année, le gestionnaire de réseau de distribution soumet au Gouvernement un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public réalisées pendant l'année précédente ainsi que les comptes y afférents. Le Gouvernement approuve ce rapport après avis de Brugel.* »

Cet avis traite des missions de service public relatives aux activités liées à l'éclairage public et la sécurité des installations de gaz.

Pour ce qui concerne l'analyse des activités dites « sociales » (comme la gestion des clients protégés et hivernaux) pour l'exécution du programme 2015 en électricité et en gaz n'a pas été réalisé dans le présent avis, mais dans le rapport annuel de BRUGEL pour l'année 2015.

2 Eclairage public en voirie communale

Le gestionnaire de réseau de distribution SIBELGA, a pour mission de construire, d'entretenir et de renouveler les installations d'éclairage public sur les voiries communales et dans les espaces publics communaux, ainsi que d'alimenter en électricité ces installations.

C'est d'ailleurs, en termes de budget, l'activité la plus importante des missions de service public qui lui sont attribuées. L'objectif de SIBELGA est de fournir aux communes un réseau d'éclairage public de qualité, entretenu en bon père de famille, offrant aux citoyens bruxellois un environnement nocturne propice à la sécurité et au bien-être, tout en tenant compte de prescriptions urbanistiques et esthétiques propres à la ville.

Signalons que sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitales, deux autres acteurs participent également à la réalisation de cette tâche :

- Bruxelles Mobilité, qui assure la gestion de l'éclairage des voiries régionales ;
- Bruxelles Environnement qui s'occupe de la gestion de l'éclairage des parcs et jardins qui relèvent de sa responsabilité.

2.1 Suivi budgétaire et cohérence avec la proposition tarifaire 2015-2019

Les montants projetés repris dans la proposition tarifaire de SIBELGA au niveau de l'activité éclairage public relatifs au budget réalisé en 2015 et au budget programmé 2016 sont les suivants :

	Budget Prévision Tarif 2015 = Budget Programme 2015	Budget Réalisé 2015	Delta réalité/prévision 2015	Budget Prévision Tarif 2016	Budget Programme 2016
Construction de l'éclairage public	12.796.058	8.778.487	-31,4%	12.975.203	13.093.845
Entretien de l'éclairage public	5.341.897	4.879.068	-8,7%	5.416.684	5.266.834
Fourniture d'énergie pour l'éclairage public	6.249.373	6.332.863	1,3%	6.240.753	6.562.398
Eclairage Public (total)	24.387.327	19.990.418	-18%	24.632.640	24.923.077

Tableau I: Récapitulatif éclairage public

On constate qu'au niveau de l'activité éclairage public, qui représente environ 80% du budget global des missions de services public électricité, le budget réalisé en 2015 est inférieur de 18% à la prévision tarifaire. Pour 2015, première année de la période régulatoire, le budget repris dans les prévisions tarifaires et celui lié au programme OSP sont identiques.

L'écart important entre les budgets programmés et réalisés du poste « Construction de l'éclairage public » est justifié dans le rapport transmis par SIBELGA et résulte :

- d'une part, de la mise en stock comptable du matériel éclairage public alors que les dépenses concernant ce matériel avaient été enregistrées lors des exercices précédents (ce qui équivaut à 2.353.000€) ;
- d'autre part, par le fait que le programme d'investissements initial n'a pas été réalisé intégralement (3.219 luminaires installés contre 3.485 budgétés).

Au niveau du poste « Entretien de l'éclairage public », l'écart constaté résulte du fait que le nombre de lampes remplacées lors des entretiens systématiques était moins important que les estimations (19.659 à la place de 20.500).

Concernant la consommation, les projections de SIBELGA étaient surestimées de seulement 0,2% (consommation planifiée de 51.289 MWh et consommation réel de 51.171 MWh). L'écart observé entre le programme et la réalité est directement lié à l'augmentation du prix de l'énergie.

BRUGEL considère que la différence entre les prévisions budgétaires et tarifaires pour 2015 sont « acceptables » pour les missions relatives à la gestion de l'activité d'éclairage public dans la mesure où la principale raison de cette différence s'explique par la mise en stock comptable du matériel éclairage public.

2.2 Activité de construction

A l'instar des années précédentes, les activités de construction qui reprennent la construction d'installations en elles-mêmes (et qui comprend également le renouvellement du parc de luminaires) mais aussi les activités liées aux essais sur site, aux études URE et aux plans lumières occupent la première place en termes de budget. Comme indiqué et justifié au chapitre 2.1, un écart de 31,4% est observé entre les investissements réalisés et les prévisions budgétisées.

2.2.1 Construction des installations

➤ Remplacement des luminaires

En 2015, 3.219 luminaires ont été placés dans le cadre de l'activité « construction » contre 3.102 en 2014 et 760 dans le cadre de « petits travaux » (travaux effectués suite au remplacement d'un coffret, d'un endommagement causé par un tiers,...) contre 623 en 2014.

Le programme prévoyait le remplacement de 3.485 nouveaux luminaires. Le résultat est donc inférieur à la quantité estimée sur base d'une politique de remplacement d'environ 4% du parc par an. En 2014, le gestionnaire de réseau avait entrepris différentes actions avec les acteurs concernés pour améliorer le processus de construction mais, bien que ces mesures aient eu un effet positif (amélioration de la productivité sur chantier, optimisation des processus,...), elles n'ont pas été suffisantes que pour atteindre l'objectif qui était fixé.

Fin 2015, 83.389 luminaires étaient présents sur le réseau d'éclairage public bruxellois, soit 3.449 luminaires de plus que fin 2014.

La figure 1 permet d'illustrer l'évolution constante du nombre de luminaire depuis 2007. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement du nombre de points lumineux lors d'un renouvellement de l'éclairage public existant, par la reprise d'installations (lotissements etc.), par l'extension des voiries ou encore, par la volonté d'éclairer ce qui ne l'était pas toujours précédemment (par exemple, le renforcement de l'éclairage sur les passages piéton).

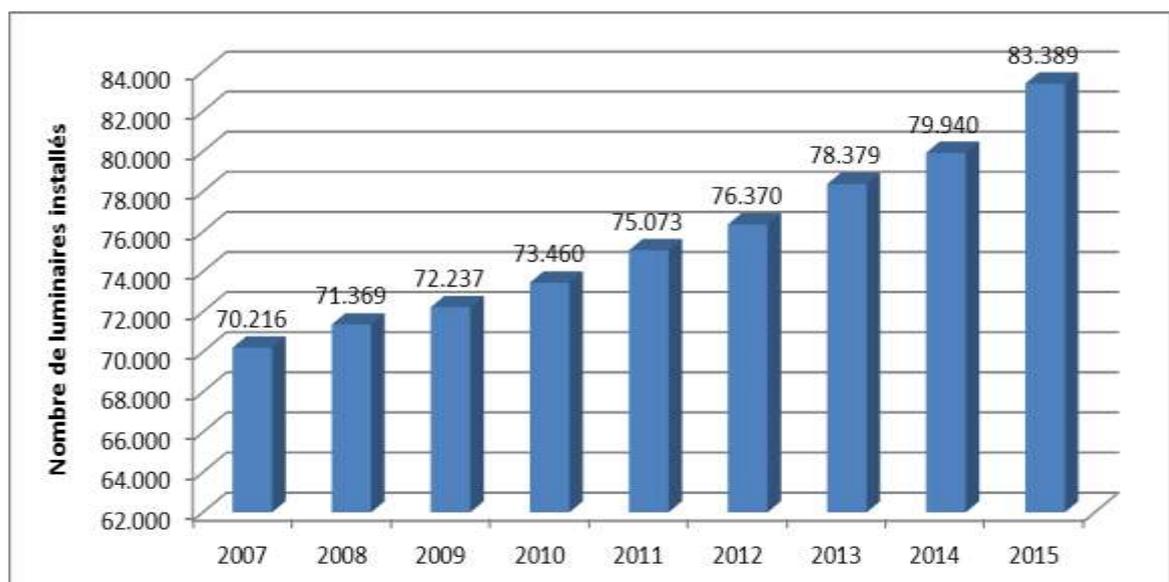


Figure 1: Evolution du nombre de luminaires

➤ Construction du réseau spécifique à l'éclairage public

Pour rappel, la technologie des réseaux dits de « 50/16¹ » utilisée dans les années 80 pour les avantages économiques qu'elle offrait (faire passer 4 conducteurs dans un seul câble en tranchée) présente actuellement un état de vétusté et un taux de défaillance importants dans les câbles alimentant les luminaires rendant ainsi l'exploitation de ce type de réseau difficile.

Depuis plusieurs années, SIBELGA remplace progressivement ce réseau pour en construire un dédié exclusivement à l'éclairage public.

Fin 2015, 135 voiries étaient encore équipées par ce type de câble, soit 20 de moins qu'en 2014.

2.2.2 Amélioration de la performance énergétique des luminaires

Le renouvellement des installations opéré par SIBELGA a permis d'améliorer l'efficacité énergétique globale et ce, malgré l'augmentation constante du nombre de luminaires installés (voir Figure 1). L'amélioration de la performance énergétique est observable à travers l'évolution de la puissance moyenne par luminaire (voir Figure 2).

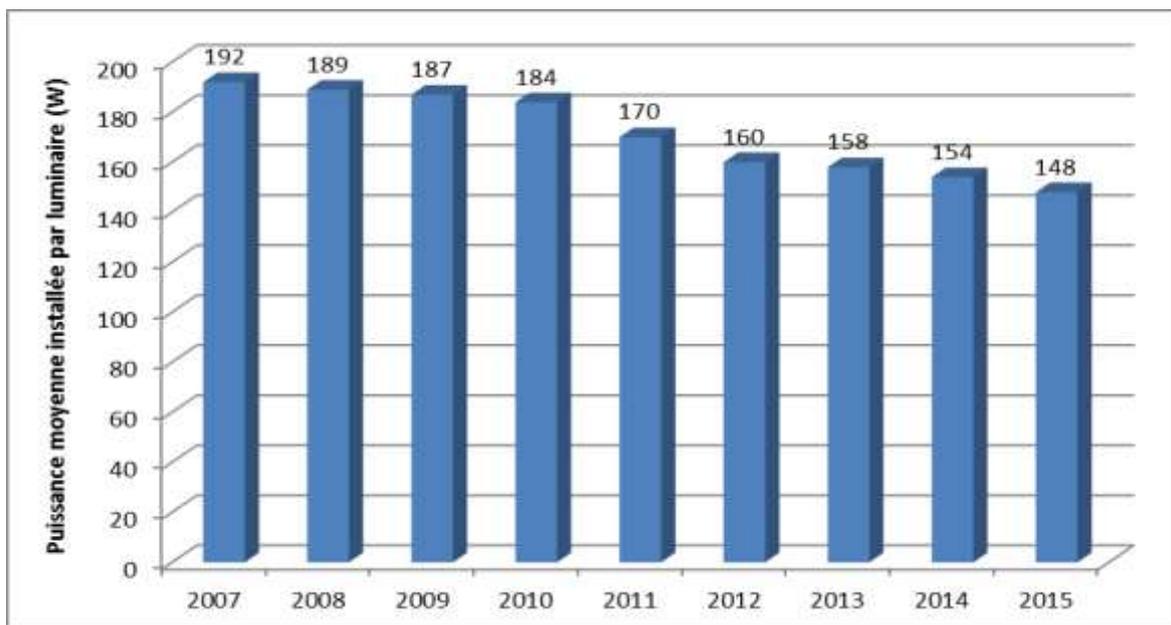


Figure 2: Evolution de la puissance moyenne par luminaire

De 2007 à 2015, on peut observer une diminution de près de 23% de la puissance moyenne par luminaire.

L'analyse de cette évolution met en évidence le résultat de la campagne volontariste que SIBELGA a

¹ 3 conducteurs de 50 mm² sont utilisés pour le réseau bas tension et un fil de 16 mm² pour le pilotage de l'éclairage public.

lancé en 2010 et qui vise à remplacer prioritairement les lampes les plus inefficaces d'un point de vue URE.

Pour rappel, la suppression des lampes au mercure haute pression est nécessaire afin que SIBELGA puisse satisfaire aux exigences de la réglementation européenne éco-conception² qui assigne des performances minimales à atteindre pour les lampes entre autres d'éclairage public.

Comme l'indique le Tableau 1, les lampes à vapeur de mercure haute pression ne représentent plus que 3,4% du parc en 2015 alors qu'elles en représentaient plus de 10% encore en 2010.

Type de lampes	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nbre	%								
Lampes au sodium haute pression	47 217	60,78%	46 194	58,66%	44 978	55,90%	39 307	48,08%	32 376	38,91%
Lampes aux halogénures métalliques	18 670	24,03%	21 819	27,71%	26 199	32,56%	34 600	42,32%	43 927	52,79%
Sous-Total	65 887	84,81%	68 013	86,36%	71 177	88,47%	73 907	90,41%	76 303	91,70%
Lampes à vapeur de mercure haute pression	7 154	9,21%	6 349	8,06%	5 176	6,43%	4 012	4,91%	2 835	3,41%
Lampes fluocompactes et tubes fluorescents	2 707	3,48%	2 459	3,12%	2 000	2,49%	1 671	2,04%	1 706	2,05%
Lampes incandescentes et halogènes	255	0,33%	255	0,32%	215	0,27%	208	0,25%	201	0,24%
Lampes sodium de substitution mercure	217	0,28%	204	0,26%	203	0,25%	119	0,15%	105	0,13%
Lampes mixtes	35	0,05%	32	0,04%	30	0,04%	32	0,04%	31	0,04%
Sous-Total	10 368	13,35%	9 299	11,81%	7 624	9,48%	6 042	7,39%	4 878	5,86%
Lampes à induction	677	0,87%	596	0,76%	546	0,68%	535	0,65%	605	0,73%
Lampes au sodium basse pression	370	0,48%	365	0,46%	355	0,44%	349	0,43%	346	0,42%
Lampes au Xénon	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Diodes (LED)	383	0,49%	480	0,61%	753	0,94%	917	1,12%	1 079	1,30%
Sous-Total	1 430	1,84%	1 441	1,83%	1 654	2,06%	1 801	2,20%	2 030	2,44%
TOTAL	77 685		78 753		80 455		81 750		83 211	

Tableau 2: Evolution des technologies de lampes dans le parc de luminaires

² Directive-cadre 2005/32/CE et règlements adoptés par l'UE en vertu de celle-ci

Sur base de l'inventaire des différents types de lampes qui composent le réseau d'éclairage public géré par SIBELGA, plusieurs observations peuvent être réalisées :

- on observe une proportion toujours croissante des catégories de lampes les plus efficaces (lampes au sodium haute pression et lampes aux halogénures métalliques essentiellement à brûleur céramique) ;
- on relève une diminution du nombre de l'ensemble des lampes énergivores et en particulier des lampes fluocompactes et des lampes à vapeur de mercure haute pression
- en 2015 et pour la première fois, le parc bruxellois compte plus de lampes blanches (lampes aux halogénures métalliques) que de lampes jaunes (lampes au sodium haute pression).

2.2.3 Essais sur site et étude URE

➤ **Projets en matière de Dimming**

Pour rappel, plusieurs projets pilotes de test de dimming sur la voirie et dans les espaces public communaux ont été mis en œuvre par SIBELGA entre 2010 et 2012 à titre expérimentale, notamment pour comparer deux types d'utilisation du dimming : l'utilisation simple (dimming préprogrammé au sein du ballast de chaque luminaire, sur base de plages horaires déterminées et de niveaux de dimming prédéfinis) et celle complexe (préprogrammé au sein d'un contrôleur local et complété d'un système de télécommunication permettant de recevoir et d'envoyer à distance des données et des ordres de commande). Les conclusions de cette étude ont indiqué qu'un dimming simple constitue la technologie la plus mature. Les autres systèmes plus complexes mis en place présentaient encore beaucoup d'imperfections.

Pour 2015, SIBELGA n'avait pas programmé de nouveaux projets pilotes. Les sites équipés de ces systèmes restent en fonction mais ne font plus l'objet d'un monitoring. Toutefois, le gestionnaire de réseau de distribution prévoit d'implémenter progressivement sur le réseau et par zone, le dimming autonome préprogrammé (dimming simple) sur les luminaires composés d'un ballast électronique et ce, dès 2016.

➤ **Projets dans le domaine des LED's**

A) Equipement de voiries avec des luminaires à LED

Entre 2010 et 2012, SIBELGA a mis en œuvre des sites de tests de faisabilité de la technologie LED dans le contexte de l'éclairage fonctionnel en installant 10 luminaires équipés de sources LED. Dans le cadre de ce projet pilote, SIBELGA effectue chaque année des mesures en laboratoire sur un luminaire choisi du réseau et ce, durant 5 ans.

Les résultats des mesures observées de 2011 à 2015 mettaient en évidence dans un premier temps une diminution (jusque -18% en 2013) de l'éclairement horizontal et une augmentation depuis 2014 (-10% en 2015 par rapport à la situation initiale). Cette remontée de l'éclairement est jugée par SIBELGA comme inexplicable et démontrent l'actuelle méconnaissance du comportement réel des LED dans une installation réelle et que dès lors, il convient de rester prudent à l'égard de cette technologie lorsqu'elle est appliquée à l'éclairage public.

B) Equipement de passages pour piétons

En 2013, 6 passages pour piétons ont été équipés de LED avec capteurs de présence. Le bon fonctionnement de ce mode d'éclairage dynamique et l'impact sur la consommation énergétique ont été suivis en 2014. Les premiers résultats sont très positifs puisqu'ils indiquent que ce système a permis d'économiser 70% d'énergie durant les nuits d'automne et d'hiver. Par contre, l'exploitation d'un tel dispositif s'est révélée délicate. Pour obtenir de tels résultats, SIBELGA a en effet procédé à de nombreux réglages spécifiques et a également dû effectuer des remplacements d'appareils défectueux. SIBELGA n'a par ailleurs pas procédé à de nouveaux monitorings en 2015.

2.3 Consommation de l'électricité

Pour rappel, l'énergie consommée par les luminaires n'est pas mesurée mais, estimée en multipliant le nombre d'heures de fonctionnement par des forfaits de puissance préétablis par SYNERGRID (Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique) pour chaque type de lampe.

L'évolution de la consommation électrique des luminaires est illustrée par la Figure 3.

Comme expliqué dans les rapports précédents, en 2010, SYNERGRID a revu les puissances assignées à plusieurs types de lampes sur base d'une campagne de mesure sur site ce qui a eu pour conséquence une réduction de l'ordre de 6,6% de la puissance installée du parc d'éclairage géré par SIBELGA.

La consommation totale de l'éclairage public en 2015 est estimée à 51.171 MWh. La consommation projetée (et budgétisée) était de 51.289 MWh.

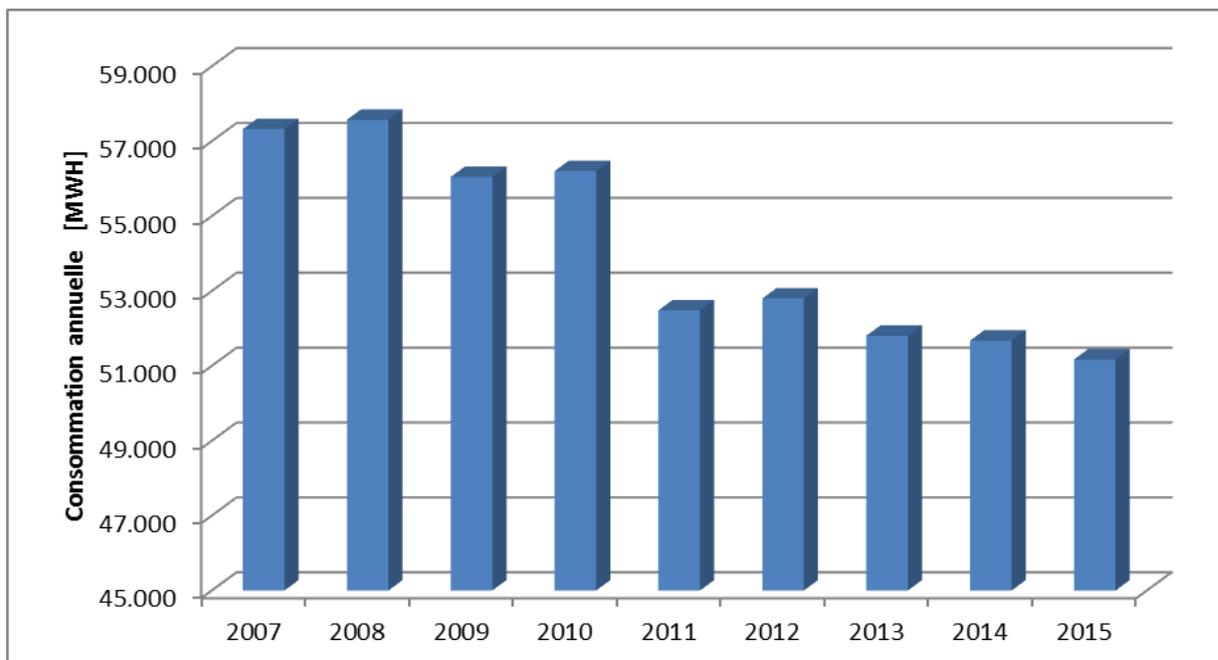


Figure 3: Evolution de la consommation en électricité des luminaires

BRUGEL tient également à souligner que l'utilisation des dernières technologies de lampes a permis à SIBELGA d'améliorer sérieusement la performance énergétique de son parc de luminaires. En effet, les projets proposés en 2015 conduisent à une diminution de 37 % de la puissance par rapport aux installations existantes.

2.4 Entretien systématique

Les activités d'entretien et de dépannage des installations d'éclairage public situées sur les voiries et dans les espaces publics communaux consistent au remplacement systématique et préventif des lampes et au dépannage des luminaires vétustes ou défectueux. Le programme de remplacement systématique des lampes est destiné à agir de manière préventive afin d'éviter des pannes et par conséquent des coûts d'intervention associés.

Ce remplacement systématique est réalisé en fonction de la durée de vie moyenne des lampes. Auparavant, le remplacement des lampes dites « blanches » était réalisé tous les deux ans alors que les lampes dites « jaunes » étaient remplacées tous les trois ans.

Suite à des études et des mesures réalisées en laboratoire, SIBELGA a décidé en 2015 de diminuer la fréquence de remplacement. C'est ainsi que le rythme est passé de 2 et 3 ans à 3 et 4 ans.

Le programme 2015 de SIBELGA prévoyait un remplacement de 20.500 lampes pendant l'exercice. Cet objectif était en diminution par rapport à 2014 et ce, en raison du nombre croissant de lampes pouvant faire l'objet d'un remplacement systématique tous les 3 ans plutôt que tous les 2 ans.

Au total, 19.659 lampes ont été remplacées sur les 20.500 planifiées dans le programme 2015.

Comme évoqué précédemment, 2015 est une année inédite dans la mesure où c'est la première fois que le nombre de lampes « blanches » est supérieur à celui des lampes « jaunes ». Cet événement trouve son origine dans le fait que de plus en plus de communes demandent à SIBELGA de changer de teinte d'éclairage lors de l'entretien systématique.

Si l'on prend en considération que les nouveaux projets d'installations privilégient également les lampes blanches, SIBELGA estime que le parc sera « converti » en 2018.

2.5 Dépannages et dégâts aux installations

Le nombre de pannes observées en 2015 (8.758) est en nette hausse par rapport à 2014 (7.619). Ce taux de panne ne confirme pas l'amélioration qui a pu être observée en 2013 et 2014 par rapport aux années antérieures (8.852 en 2012 et 8.548 en 2011).

L'évolution du nombre des différents types de panne est reprise dans le Tableau 2.

	2011	2012	2013	2014	2015
Pannes individuelles lampes	3.747	3.978	3.168	3.221	4.532
Pannes individuelle diverses	3.080	3.305	2.797	2.979	2.976
Panne de section (série de luminaires)	1.721	1.569	1.524	1.419	1.250
TOTAL	8.548	8.852	7.489	7.619	8.758

Tableau 3 : Evolution du nombre de pannes de luminaires

Comme l'indique le tableau 2, c'est le nombre de pannes individuelles liées aux lampes (et qui sont transmises aux entrepreneurs externes) qui connaît en 2015 une importante augmentation de près de 41%. SIBELGA n'explique pas encore cette hausse (qui pourrait avoir un lien avec la diminution de la fréquence de l'entretien systématique opérée en 2015) et continuera à suivre de près l'évolution de la situation.

Pour rappel, SIBELGA est tenu de respecter des délais d'intervention en fonction du type de panne et suivant des conventions de collaboration conclues avec les différentes communes.

	Délais	Taux moyen de dépannage 2014	Taux moyen de dépannage 2015
Pannes individuelles lampes (confiées aux entrepreneurs)	5 jours ouvrables	94%	93,8%
Pannes individuelles diverses (confiées aux techniciens SIBELGA)	5 jours ouvrables	94,8%	93,3%
Pannes de section (confiées aux techniciens SIBELGA)	2 jours ouvrables	96,3%	93,4%

Tableau 4: Délais et taux de dépannage

Il ressort du Tableau 4 que le taux de dépannage est relativement stable entre 2014 et 2015 alors que le nombre de pannes a, quant à lui, augmenté de près de 15%.

3 Sécurité des installations intérieures gaz

L'ordonnance relative au gaz du 14 décembre 2006 stipule³ que SIBELGA a la mission d'offrir aux ménages qui en font la demande un service gratuit de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel. Cette mission est remplie par le service Sécurité des Installations Intérieures Gaz (SIIG).

Les type de demandes rencontrées par SIBELGA dans le cadre de cette mission peuvent être très diverses. Sans être exhaustive, la liste ci-dessous en donne quelques-uns :

- Intervention d'ouverture compteur après refus par le service dédié (qui a détecté un danger potentiel) ;
- Visites suite à une anomalie constatée sur des appareils à gaz lors d'une intervention de garde ;
- Visites préalables à l'installation de convecteurs à gaz ;
- Demande de l'inspection régionale des logements de Bruxelles suite à un constat de non-conformité ;
- Demandes des autorités communales, des services de police ou d'incendie dans le cadre d'interventions d'urgence ;
- Demandes d'éclaircissements de la part de sociétés de logements ou d'ASBL spécialisées (Santé-Habitat, Habitat & Rénovation...).

En somme, le service SIIG joue le rôle d'expert-conseil auprès des autorités publiques et de gardien du respect des normes de sécurité auprès des utilisateurs.

SIBELGA exécute cette mission depuis 2008 dans la continuité du passé. En 2015, le budget réalisé du service SIIG s'élevait à 767.590€ ce qui représente une augmentation de près de 14% par rapport à 2014. Celui-ci reste toutefois inférieur au budget qui était planifié (92%).

Par ailleurs, dans le cadre de la conversion des réseaux et compte tenu de l'ampleur du projet, il y a lieu de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour remplir, dans de bonnes conditions, cette mission de prévention des risques. Dans l'esprit de la disposition précitée de l'ordonnance, cette mission de prévention pourrait être élargie, à titre indicatif, aux activités suivantes :

- Communication proactive envers tous les utilisateurs et pour ceux qui le demandent sur la procédure de conversion et des mesures de précaution retenues ;

³ l'article 18 de l'ordonnance paragraphe 1 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale spécifie que :

« Le gestionnaire du réseau est en outre chargé des missions de service public suivantes :

1° l'organisation d'un service de suivi de la relation avec le consommateur et la délivrance d'informations en matière de prix et de conditions de raccordement, au bénéfice des clients résidentiels;

2° la fourniture de gaz à un tarif social spécifique aux personnes et dans les conditions définies par la législation fédérale et au Chapitre Vbis;

3° un service gratuit de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel, au profit des ménages qui en font la demande. Le Gouvernement arrête le contenu et les conditions d'exercice de cette mission. »

- Service d'accompagnement (conseils) gratuit pour les utilisateurs qui le demandent lors de la mise en œuvre de la conversion.

Le contenu et les conditions d'exercice de ces activités dans le cadre cette mission de prévention pourront être mieux précisées en fonction des résultats des différentes études menées ou à mener sur la problématique de la conversion du gaz.

4 Conclusion

Conformément à l'ordonnance « électricité », SIBELGA a établi un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public réalisées pour l'année 2015. Ces missions découlent du programme des missions de service approuvé, après avis de BRUGEL (BRUGEL-AVIS-20141205-201), par le Gouvernement.

En 2015, et comme c'était le cas par le passé, les activités liées à l'éclairage public représente la principale mission de service public de SIBELGA au regard du budget alloué. En effet, le budget global réalisé pour l'éclairage public s'élève à 19.990.417€ et représente ainsi près de 81% de l'ensemble des dépenses liées au programme de services public de SIBELGA (24.719.673€). Notons qu'une partie de cet écart résulte dans la mise en stock comptable du matériel éclairage public alors que les dépenses concernant ce matériel avaient été enregistrées lors des exercices précédents (ce qui équivaut à 2.353.000€).

Globalement, les activités décrites dans le rapport de SIBELGA ont été réalisées suivant le programme annoncé. Toutefois, à l'instar des années précédentes, certaines différences entre certains investissements planifiés et réalisés sont encore observés tels que ceux relatifs à l'installation de luminaires.

Au vu de l'analyse du rapport, BRUGEL estime que SIBELGA assure une bonne gestion de son activité éclairage public. Même si BRUGEL n'oriente pas les choix techniques opérés par SIBELGA, il demeure attentif aux évolutions de conception de l'éclairage public et ses différents impacts.

Dans son avis sur le programme des missions de service pour l'année 2016 (BRUGEL-AVIS-20151127-217), BRUGEL mentionnait que SIBELGA faisait preuve d'une prudence dans l'élaboration de son budget. Dans ce cadre, BRUGEL réitère sa demande à SIBELGA pour qu'à l'avenir, le gestionnaire de réseau de distribution évalue ses hypothèses de calcul de manière à ne plus enregistrer d'écart trop important avec la réalité.

En ce qui concerne la mission de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel, BRUGEL souhaite mieux préciser l'exercice de cette mission dans le cadre du projet de conversion du gaz L vers le gaz H. Le contenu et les conditions des activités spécifiques à la conversion pourront être établies sur la base des résultats des différentes études menées ou à mener sur la problématique de la conversion du gaz.

L'analyse des activités relatives à la gestion des clients protégés et hivernaux pour l'exécution du programme 2015 en électricité et en gaz n'a pas été réalisé dans le présent avis, mais dans le rapport annuel de BRUGEL pour l'année 2015.

BRUGEL remet un avis positif sur les parties du rapport du gestionnaire de réseau sur l'exécution de ses missions de service public en matière d'électricité, partie éclairage public, et de gaz, partie sécurité des installations intérieures pour l'année 2015 et propose au Gouvernement d'approuver ces parties du rapport.

* * *

*